

Chère entrepreneuse,
Cher entrepreneur,

Si vous êtes en possession de ce document, bravos à vous !

Vous avez sans doute décidé de faire attention à vos dépenses et de retravailler votre plan de trésorerie pour vous adapter au mieux à la situation économique générée par la crise du Covid-19. On ne va pas se mentir, les 2 mois de confinement et d'arrêt économique n'ont fait du bien à personne.

Vous trouverez ci-après les marges de manœuvres possibles sur les décaissements et les encaissements pour éviter les tensions de trésorerie trop importantes.

Sur les décaissements :

	Options possibles		A savoir	
1) Loyers commerciaux	• Négociation d'une diminution du montant des loyers et des délais de paiement avec le bailleur	➔	En cas d'accord, signer avec le bailleur un avenant au contrat de bail commercial/accord écrit	✓ A partir du 24 juillet 2020 : reprise des effets de la clause résolutoire (possibilité pour le bailleur de mettre fin au bail en cas de non-paiement)
	• Recherche de sous-locataire pour partage des coûts fixes	➔	Vérification de l'existence d'une clause autorisant la sous-location dans le contrat de bail	
	• Résiliation du bail commercial	➔	Vérification de la fin du terme de la période triennale/du contrat de location	✓ Préavis commun de 6 mois avant la fin de la période triennale, sauf convention contraire entre les parties.

	Options possibles		A savoir	
2) Téléphone, internet, énergie, assurances, frais bancaires	• Audit des contrats actuels : évaluation des coûts	➔	Vérification des conditions de résiliation dans les contrats	
	• Aller voir la concurrence			

	Options possibles		A savoir
3) Salaires, RH	<ul style="list-style-type: none">• Gel du recrutement, revue des primes à la baisse	➔	Vérifier si la prime est contractuelle dans le contrat de travail
	<ul style="list-style-type: none">• Rupture conventionnelle, licenciement économique	➔	Se faire accompagner par un avocat en droit social pour éviter le risque prud'hommal

	Options possibles		A savoir
4) Charges sociales URSSAF et caisses de retraites	<ul style="list-style-type: none">• Négociation de report et d'échéancier avec les URSSAF et les caisses de retraites	➔	En cas d'accord, demander une preuve écrite du nouvel échéancier

	Options possibles		A savoir
5) Fournisseurs, freelance/prestataires de service	<ul style="list-style-type: none">• Analyse de la plus-value des fournisseurs, freelances/prestataires de services		
	<ul style="list-style-type: none">• Demande de paiement en plusieurs fois sur les factures échues ou à échoir	➔	En cas d'accord, demander une preuve écrite du nouvel échéancier
	<ul style="list-style-type: none">• Résiliation du contrat fournisseurs, freelances/prestataires de services	➔	Attention à la rupture brutale des relations commerciales établies avec votre partenaire commercial, sanctionnées par le paiement des dommages et intérêts

✓ Pièce utile en cas de litige

✓ Le respect du préavis contractuel n'exonère pas la responsabilité de celui qui rompt brutalement la relation commerciale.

✓ La durée du préavis à respecter prend en compte la dépendance économique (Pourcentage du CA conclue avec votre entreprise)

	Options possibles		A savoir
6) Emprunts bancaires	<ul style="list-style-type: none">• Demander une suspension du remboursement des emprunts	<p>→ En cas d'accord, demander une preuve écrite de la suspension des emprunts</p>	<p>Indispensable pour éviter :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Paiement de pénalités de retard✓ Exigibilité anticipée (remboursement en totalité de l'emprunt)
7) Impôts (IS, TVA)	<ul style="list-style-type: none">• Négociation de report et d'échéancier avec le SIE	<p>→ En cas d'accord, demander une preuve écrite</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Le paiement de la TVA doit être une priorité car les pénalités de retard sont importantes
8) Efforts d'associés – titulaires de compte courant d'associés	<ul style="list-style-type: none">• Négociation de délais de remboursement auprès des associés titulaires d'un compte courant• Abandon de compte courant d'associé	<p>→ Signer un avenant à la convention de compte courant</p> <p>→ Vérification : Procédure des conventions réglementées à respecter ?</p> <p>→ Possibilité d'insérer une clause de retour à meilleure fortune</p> <p>→ Vérification : Procédure des conventions réglementées à respecter ?</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Ne pas hésiter à demander aux associés de financer les tensions de trésorerie pour les mois qui vont suivre✓ Flexibilité avec la clause de retour à meilleure fortune : remboursement uniquement dans l'hypothèse où la situation financière de votre entreprise est rétablie

Sur les encaissements :

Options possibles :

A savoir :

1) Clients

(Pour les business BtoB)

- En cas de difficultés de paiement, consentir des délais de paiement, voire des ristournes

→ En cas de concessions réciproques, possibilité de signer un protocole transactionnel

✓ Privilégier la négociation : éviter de se retrouver devant les tribunaux (engorgés par les dossiers suivant l'arrêt des tribunaux pendant le Covid)

→ Avantage du recours à l'avocat : Aide à la négociation

✓ Possibilité d'homologation du protocole devant le juge pour le rendre exécutoire : saisie possible une fois le titre exécutoire en main en cas de non-respect

- Recours à la cession Dailly/affacturage

→ Cession des créances à un banquier/factor qui s'occupe de recouvrer la créance.

✓ Intéressant dans l'hypothèse où le nombre et le montant des créances à recouvrer est important

→ Liquidité immédiate de la créance pour l'entreprise (moyennant des frais)

Options possibles

A savoir

2) Banquiers

- Négocier un emprunt bancaire Prêt Garantie par l'Etat (PGE)

→ Pas de « droit » au PGE

✓ Production nécessaire d'un plan de trésorerie prévisionnel

→ Revue nécessaires des contrats de prêts en cours pour éviter une éventuelle exigibilité anticipée des emprunts

✓ Possibilité de demander un PGE jusqu'au 31 décembre 2020

- Négocier un découvert bancaire (ligne de crédit court terme)

3) Vente d'actif peu utilisé voire non utilisé

- Evaluation de l'utilisation des matériels peu ou non utilisés

→ Alternative possible par une location de manière ponctuelle

- Vente de l'actif

→ Alternative achat/location/crédit-bail ?

Options possibles

A savoir

4) Efforts d'associés – apport en compte courant d'associé

- Apport en compte courant d'associé

- ➔ Mise en place d'une convention de compte courant d'associé prévoyant la durée du prêt, taux d'intérêt, modalités de remboursement... etc
- ➔ Vérification : Procédure des conventions réglementées à respecter ?

- Traitement fiscal des intérêts versé par la société :
- ✓ Déductible du résultat fiscal de la société
 - ✓ Limitation de la déductibilité par l'administration fiscale

Options possibles

A savoir

5) Augmentation de capital – levée de fonds

- Apport de cash par les actionnaires existants

- ➔ Vérification si existence d'une clause de non-dilution dans le pacte d'associés en amont
- ➔ Se faire accompagner par un avocat en droit des sociétés

- ✓ Réflexion nécessaire sur la détention capitalistique

- Apport de cash par des nouveaux investisseurs rentrants

- ➔ Mise en place d'un nouveau pacte d'associés
- ➔ Se faire accompagner par un avocat en droit des sociétés

- ✓ Réflexion nécessaire sur la détention capitalistique et sur la latitude de prise de décisions des mandataires sociaux

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter au mail suivant : <mailto:estelleby@eby-avocat.com>

Maître Estelle By

Avocat en droit des affaires

www.eby-avocat.com

06.79.44.04.83

Version mise à jour au 4 juin 2020

Toute reproduction, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation préalable de l'auteur.